

JANVIER 2024

**CÉSECÉM**



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



AVIS

SUR LE

DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR
L'EXERCICE 2024

DE LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE
MARTINIQUE

PLENIERE DU 29-01- 2024

Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq



Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 19 janvier 2024, sollicitant un avis sur le projet d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Dans le cadre de la saisine obligatoire relative aux documents budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le CESECEM, troisième organe de la collectivité territoriale, est appelé à se prononcer sur le Rapport relatif aux Orientations Budgétaires de la CTM – Exercice 2024.

1- INTRODUCTION

Le CÉSECEM attire une fois de plus l'attention sur le fait que les délais de saisine ne lui ont pas permis de travailler de manière satisfaisante. En la circonstance, toutes les instances internes n'ont pu se réunir pour apporter leur contribution à l'élaboration de l'avis. Le CÉSECEM réitère son souhait que la CTM prenne les dispositions nécessaires pour améliorer les délais de saisine, de façon à permettre la préparation d'avis circonstanciés, y compris en concertation avec les services de la collectivité.

2— CONSTATS ET PROPOSITIONS

En dépit d'une amélioration du contexte économique international et national, sur le plan local, la situation demeure fragile, voire préoccupante.

Le DOB 2024 s'inscrit dans un contexte économique et financier contraint.

Les récentes statistiques publiées par l'INSEE confirment une situation difficile pour les ménages devant faire face à la vie chère.

Les déclarations de cessation de paiements des entreprises ont augmenté de façon significative.

Compte tenu des futurs enjeux auxquels la MARTINIQUE sera confrontée, la CTM a fait le choix « d'investir » dans La JEUNESSE.

Dans le même temps, le déclin démographique et le vieillissement de la population se poursuivent, alors que la Martinique doit faire face à l'urgence climatique et préparer les transitions environnementale, écologique et énergétique.

L'exercice est doublement contraint, à raison de la réduction des dotations de l'État et de la marge de manœuvre de la Collectivité du fait des décisions du Gouvernement s'imposant aux collectivités territoriales. D'autant que le Budget

Primitif pour 2024 part avec un handicap de 112 M€, compte tenu d'un défaut d'inscription au cours des exercices précédents de plus de 225 M€ de charges obligatoires, ce qui représente une proportion importante des sommes à inscrire. Le document d'orientation budgétaire est organisé autour de deux séries de considérations :

- D'une part, les orientations stratégiques ;
- D'autre part, la présentation du contexte financier qui présidera à l'élaboration du budget primitif

Les orientations stratégiques sont structurées autour d'un ensemble de mots ou de formules clés, emblématiques des priorités de la collectivité et qui balisent les programmes d'action susceptibles de faire l'objet d'une inscription au budget.

- ❖ Un préalable : la rénovation administrative et logistique
- ❖ Une priorité : la jeunesse, fer de lance de la transformation
- ❖ Un renforcement : les solidarités
- ❖ Une réorientation forte : le développement d'une économie verte
- ❖ Une appropriation : la culture
- ❖ Un engagement : une politique des travaux publics au service d'un aménagement plus équitable
- ❖ Une obligation : l'ouverture à l'international

Concernant la **rénovation administrative et logistique**, le CÉSECÉM se félicite du projet envisagé, non sans rappeler que l'amélioration de la gestion des ressources humaines apparaissait déjà dans le Document d'orientation budgétaire pour 2022.

Au-delà du nécessaire mieux-être des agents, la réalisation de ce projet est un indispensable préalable à l'efficacité et à l'efficience de l'action publique territoriale ainsi qu'à l'amélioration du service rendu à la population trop souvent victime des lenteurs dans l'instruction des dossiers.

S'agissant de la **jeunesse**, fer de lance de la transformation, le CÉSECÉM partage l'option d'une politique transversale et partenariale en faveur de celle-ci. Il se félicite de l'initiative d'organiser les états généraux de la jeunesse. Le CÉSECÉM demande que le rapport qui en sortira pose des orientations claires, innovantes et de nature à offrir des perspectives réelles, sérieuses et durables, notamment en matière d'inclusion et d'employabilité, aux jeunes Martiniquais. Une forte mobilisation du FSE s'impose.

Il convient également de souligner qu'une politique en direction de la jeunesse doit s'attaquer aux racines de la fragilité et des difficultés de cette population et par conséquent comporter des actions structurantes dès la petite enfance.

Le CÉSECÉM considère, en outre, que toute action en la matière doit être particulièrement attentive au fait que la catégorie homogénéisante de « la jeunesse » est trompeuse : il n'existe pas une, mais des jeunesse. D'où l'intérêt

d'inscrire cette politique dans une démarche plus générale de lutte contre les inégalités et ciblant les différents segments de la population concernée, en prenant en compte leurs caractéristiques singulières et en s'appuyant sur les données existantes sur le territoire.

Cette préoccupation a été constante lors du dernier débat sur les inégalités sociales organisé en novembre 2023 par le CÉSECÉM.

Le CÉSECÉM salue la volonté affichée par la CTM de soutenir l'Université des Antilles, en particulier le pôle Martinique. Il estime toutefois qu'un tel soutien ne peut être pleinement efficace que s'il s'intègre dans la politique de site de l'Université et fait de la CTM un partenaire à part entière du contrat de site, voire un signataire de ce dernier.

Les objectifs affichés en matière de sport, notamment la mise en place d'outils visant à répondre aux défis sociétaux tels que les maladies chroniques, sont en congruence avec les réflexions menées au sein du CÉSECÉM (voir le récent rapport sur les bienfaits de la marche et les préconisations en la matière).

Le CÉSECÉM prend acte des orientations en matière de solidarités, l'un des enjeux majeurs de l'action publique territoriale au regard de la forte proportion de populations fragilisées. Il relève que des objectifs similaires avaient déjà été affichés dans les précédents DOB. Il invite la CTM à poursuivre ses efforts en matière d'évaluation des dispositifs en vigueur en vue de leur amélioration et à mettre en œuvre, sur le plan sanitaire, une approche de type « One Health » (santé humaine, animale et végétale) en concordance avec ses préoccupations sur le plan environnemental et la redéfinition du modèle de développement.

Le CÉSECÉM accueille avec satisfaction le choix de la CTM de définir un nouveau modèle économique en s'appuyant sur l'innovation, le numérique, les outils financiers et techniques, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire.

Toutefois, il recommande que les moyens soient clairement déterminés dans le BP 2024, avec la mise en exergue des stratégies et des moyens financiers.

Le CÉSECÉM souhaite que le projet global de valorisation du patrimoine culturel martiniquais se réalise durant la mandature, s'agissant notamment de la mise en cohérence des projets en cours (pratiques populaires, gestes, savoir-faire et métiers d'art, patrimoine du monde de la mer, l'oralité). Il invite la CTM à établir un calendrier précis des actions à réaliser.

Le CÉSECÉM salue l'engagement de la CTM de renforcer sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Il sera attentif à la mise en œuvre d'actions concrètes dans ce domaine.

3— CONCLUSION :

Les orientations budgétaires de la collectivité territoriale de Martinique pour l'année 2024 affichent une réelle ambition. Pour une large part, elles excèdent le cadre de l'exercice budgétaire à venir : non seulement elles entendent répondre aux préoccupations du moment, notamment en matière de solidarités, mais se donnent pour objectif de préparer la Martinique de demain. La CTM entend faire de la politique de la jeunesse une thématique transverse de l'action publique et prendre au sérieux les nouveaux enjeux environnementaux ainsi que les effets induits des inévitables transitions écologique et énergétique.

Outre les tensions inhérentes à la difficile conciliation des actions relevant du court terme — la réponse à des attentes immédiates de la population — et celles, plus stratégiques, s'inscrivant dans le long terme (fin du mois vs fin du monde), une telle approche suppose la réalisation de plusieurs conditions. En particulier, elle passe par la mise en cohérence de l'action publique à travers les divers schémas qui la structurent, par la planification et la déclinaison en actions concrètes inscrites dans le budget primitif des orientations, ainsi que, le cas échéant, par la contractualisation des moyens qui devront être déployés pour atteindre les objectifs fixés.

Le CÉSECÉM réitère la nécessité pour la CTM de mettre en place des dispositifs d'évaluation des politiques publiques qu'elle engage.

Avis adopté à l'unanimité des présents par l'assemblée plénière du CESECEM, le lundi 29 janvier 2024.